

# Étude



## Jeunes des Pays de la Loire : une autonomie précoce mais des revenus plus faibles

Dans les Pays de la Loire, près de la moitié des jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés sont autonomes. Bénéficiant d'un accès plus facile à l'emploi dans la région, ils entrent plus rapidement dans la vie adulte qu'en moyenne nationale : sur dix jeunes non scolarisés, huit ont un emploi contre sept au niveau national. Après des études courtes, ils s'insèrent aussi sur le marché du travail et quittent le domicile familial plus tôt. Cet accès à l'emploi s'accompagne de revenus plus faibles qu'en moyenne nationale. Même avec un emploi, un jeune sur six vit encore au domicile parental. Le passage à l'autonomie est jalonné d'étapes diverses ; celles-ci relèvent autant de choix et d'opportunités locales comme l'offre de formation, que de soutien familial ou social comme les mesures publiques d'aides aux revenus ou à l'installation.

Ophélie KAISER,  
Delphine LEGENDRE (Insee)

La part de jeunes autonomes s'élève à 45 % dans les Pays de la Loire, soit 5 points de plus qu'en France métropolitaine. Parmi les 642 000 jeunes de 15 à 29 ans résidant dans les Pays de la Loire, 288 000 sont scolarisés et 353 000 ne le sont pas, parmi lesquels 160 000 sont autonomes (cf. encadré p.2). Les jeunes accèdent progressivement à l'autonomie, en passant de l'âge de la scolarité obligatoire à celui de l'entrée dans la vie professionnelle. Dans la majeure partie des cas, ils passent du statut de lycéen vivant chez ses parents à celui d'actif occupé, en couple, avec une situation stable et un logement, synonyme d'autonomie et d'indépendance. Cette progression conduit à mobiliser un ensemble de critères permettant d'approcher ces notions, sans oublier les limites de la définition retenue, et en tenant compte de la forte contrainte existant sur la disponibilité des données individuelles. Les situations des jeunes du point de vue des études, de l'activité et du mode de vie sont par ailleurs très diverses et de nombreux facteurs sont susceptibles d'orienter leurs parcours.

### Des études courtes et un meilleur accès à l'emploi

Parmi les 15-19 ans, les jeunes sont relativement plus scolarisés dans les Pays de la Loire qu'en France de province. Ce sont des lycéens (140 000 dont 21 000 en contrat d'apprentissage) ou des étudiants (148 000 dont 9 000 en contrat d'apprentissage). Alors que

la majorité des lycéens vivent encore chez leurs parents, huit étudiants sur dix n'y habitent plus.

Parmi les 20-29 ans, les jeunes sont moins souvent scolarisés dans les Pays de la Loire, en raison d'une durée d'études plus courte. L'échec scolaire ne semble pas responsable de cet arrêt plus rapide des études. D'une part, les taux de réussite au baccalauréat de l'académie sont supérieurs à la moyenne nationale. D'autre part, les jeunes sortent moins souvent du système scolaire sans diplôme : ils sont 15 % dans ce cas dans les Pays de la Loire, contre 20 % en France métropolitaine.

Les jeunes de la région privilégient les filières courtes d'enseignement (14 % en sections de techniciens supérieurs contre 11 % en France de province). Cette tendance est à rapprocher du tissu économique local : la présence d'entreprises industrielles favorise l'offre de formations professionnalisantes (contrats d'apprentissage, baccalauréats professionnels, sections de techniciens supérieurs) et l'insertion professionnelle précoce.

Après les études, les jeunes ligériens sont plus souvent en emploi qu'en moyenne nationale : huit jeunes sur dix non scolarisés travaillent, contre sept sur dix au niveau national. Même avec une formation courte, l'insertion professionnelle est plus fréquente dans la région : 46 % des moins de 20 ans détenteurs d'un diplôme inférieur au baccalauréat ont un emploi contre 37 % en France métropolitaine.

Réalisée en partenariat avec :



## Revenus plutôt faibles et décohabitation familiale plus fréquente

Outre une insertion professionnelle plus précoce, les jeunes de la région ont un contrat de travail durable : 70 % des jeunes ont un contrat à durée indéterminée, dans les mêmes proportions qu'au niveau national. Par ailleurs, 85 % des jeunes en emploi travaillent à temps plein.

L'insertion professionnelle précoce et l'emploi stable s'accompagnent de revenus plus faibles pour les actifs des Pays de la Loire par rapport à ceux de la France de province. C'est le cas de l'ensemble des classes d'âge et pour toutes les catégories socioprofessionnelles, sauf pour les jeunes ouvriers dont le revenu salarial moyen est légèrement supérieur à celui de leurs homologues de province (11 546 euros annuels contre 11 413 pour la France de province).

Malgré la relative faiblesse de leurs revenus d'activité, les jeunes des Pays de la Loire sont moins touchés par la pauvreté que ceux de la France métropolitaine : le taux de pauvreté en 2010 est de 17,2 % dans la région pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans, contre 20,5 % en France métropolitaine. 26 000 jeunes ménages vivent ainsi en-dessous du seuil de pauvreté monétaire (964 euros mensuels pour une personne seule en 2010).

En filigrane, derrière l'emploi et les revenus, est sous-entendue la capacité des jeunes à construire leur futur et à pourvoir à leurs besoins en termes de logement. Ce critère d'autonomie est souvent fonction de l'âge : si à 15 ans, encore lycéens, les jeunes vivent quasiment tous chez leurs parents, à partir de 18 ans dans les Pays de la Loire, les jeunes y vivent moins souvent qu'ailleurs. À 20 ans, ils ne sont plus qu'un sur deux à vivre au domicile familial.

Plus encore, si les inactifs et les chômeurs de 15 à 29 ans vivent plus souvent que les autres chez leurs parents, leur part dans la région est inférieure à la moyenne française (36,6 % vivent chez leurs parents contre 40,8 % en France métropolitaine).

### Une mesure de l'autonomie observée à travers trois critères

Un jeune est, selon cette étude, autonome s'il remplit trois critères essentiels :

- avoir terminé ses études (donc ne pas être scolarisé) en ayant un diplôme au moins équivalent au CAP ;
- avoir quitté le domicile familial et ne pas être parent isolé ;
- disposer d'un emploi stable (en CDI ou travailleur indépendant).

Par définition, les jeunes scolarisés ne sont donc pas encore autonomes. L'autonomie d'un jeune ne préjuge pas pour autant de son indépendance et de la stabilité de sa situation. Les jeunes de la région seront ainsi regroupés dans cette étude selon leur degré croissant d'autonomie : des moins autonomes, sans emploi et vivant chez leurs parents, aux plus autonomes disposant de conditions de vie *a priori* plus favorables.

L'accès à l'autonomie des jeunes se construit donc par étape selon l'âge et les parcours individuels d'insertion professionnelle et sociale : à partir de ces éléments, trois groupes de jeunes non scolarisés apparaissent dans les Pays de la Loire. Le premier rassemble 22 % des jeunes non scolarisés : les non autonomes car sans emploi. Le deuxième groupe est formé de jeunes n'ayant pas accès à certains éléments d'autonomie, comme un logement indépendant (33 % des non scolarisés). Enfin, le troisième (45 % des non scolarisés) réunit ceux qui remplissent les trois critères d'autonomie retenus dans cette étude.

### Pas d'autonomie pour 78 000 jeunes sans emploi

Un jeune ligérien sur cinq ayant fini sa scolarité est sans emploi, ce qui représente 78 000 jeunes. Parmi ce premier groupe de jeunes, 75 % sont au chômage, les autres - dont une large majorité de femmes - sont inactifs.

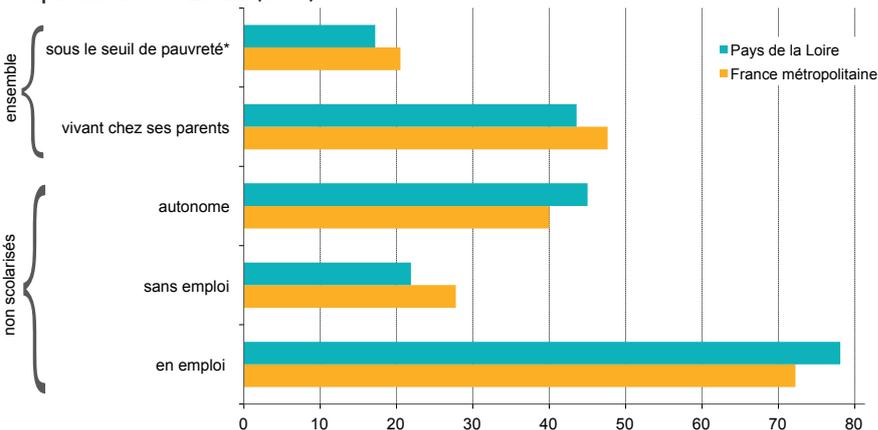
Les moins de 20 ans sont les plus touchés par le chômage : dans cette tranche d'âge, un jeune sur deux est au chômage (soit 11 000 jeunes de 15 à 19 ans dans les Pays de la Loire), alors que cela n'en concerne plus qu'un sur cinq chez les 20-24 ans et un sur huit chez les 25-29 ans. Les jeunes chômeurs ont déjà travaillé dans neuf cas sur dix.

Les jeunes femmes sont plus souvent sans emploi (26 % contre 19 % pour les hommes) parce qu'elles sont plus souvent inactives, mais aussi plus touchées par le chômage que les jeunes hommes, ceux-ci s'insérant plus facilement dans le tissu économique local.

Le niveau de diplôme impacte directement le mode d'insertion professionnelle de ce groupe : les jeunes sans diplôme ou détenteurs d'un brevet des collèges sont surreprésentés parmi les jeunes sans emploi (24 000 jeunes, soit un tiers de ce groupe). Les jeunes inactifs, donc ne recherchant pas de travail, ont un niveau

### Une entrée dans la vie adulte plus précoce dans les Pays de la Loire

Proportion des 15-29 ans (en %)



\* Pourcentage parmi les foyers dont le référent fiscal a moins de 30 ans

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2009 exploitation complémentaire.



de diplôme en moyenne inférieur à celui des chômeurs : 44 % des inactifs sont sans diplôme ou ont un brevet des collèges, contre 29 % des jeunes chômeurs.

Ces jeunes sans emploi et non autonomes résident plus souvent au domicile parental : 39 % d'entre eux vivent chez leurs parents contre 23 % des jeunes ayant fini leurs études. Leurs conditions de logement sont dans l'ensemble moins favorables, avec une fréquence de suroccupation plus élevée. Par ailleurs, 30 % des jeunes sans emploi vivent en habitat à loyer modéré (HLM), soit deux fois plus que l'ensemble des 15-29 ans. Les jeunes sans emploi sont aussi cinq fois plus nombreux à vivre dans des logements au sein de communautés (foyers, résidences, etc.) que ceux ayant un emploi.

Les parents isolés sont également surreprésentés parmi les sans emploi : 10 % des femmes au chômage et des inactives sont des parents isolés, contre 5 % des jeunes femmes en moyenne.

Les besoins de ce premier groupe sont nombreux mais l'accès à l'emploi est le premier pas essentiel vers l'autonomie. Le soutien à la recherche d'emploi et à la mobilité peut donc avoir un rôle important pour cette catégorie de jeunes.

### Pour 115 000 jeunes, contrat de travail ne rime pas avec autonomie

Pour le deuxième groupe de jeunes, disposer d'un emploi est une condition favorable, mais n'est pas une garantie d'autonomie : 115 000 jeunes ont un emploi mais ne sont pas entièrement autonomes en raison d'une absence d'emploi stable (pour 58 % de ces jeunes non autonomes) ou de la cohabitation au domicile familial (48 % des jeunes en emploi vivent encore chez leurs parents).

Les ouvriers sont surreprésentés parmi ces jeunes non autonomes : 55 % des jeunes ouvriers en emploi ne sont pas autonomes, contre 42 % de l'ensemble des jeunes en emploi. Neuf jeunes intérimaires sur dix se classent dans la catégorie des ouvriers, soit 14 000 jeunes. Plus ces ouvriers

sont jeunes, plus la part de contrats intérimaires est élevée (26 % pour les 15-19 ans contre 10 % pour les 25-29 ans). Cette absence de stabilité de revenus retarde l'accès à un logement et à des conditions de vie favorables à l'autonomie.

Bien que les inégalités d'autonomie soient plus marquées chez les ouvriers, elles touchent aussi les employés et les professions intermédiaires : ils sont 34 % à avoir un emploi sans être pour autant autonomes.

Pour ces jeunes en emploi, le processus de construction de l'indépendance est plus difficile en raison de l'instabilité ou de la faiblesse de leurs ressources monétaires. Leurs besoins d'accompagnement (soutien familial, aide sociale personnalisée, etc.) influent sur leurs modes de cohabitation et retardent donc leur accès à l'autonomie.

### L'accès à l'autonomie acquis par 160 000 jeunes

Toutes les conditions de l'autonomie sont réunies pour 45 % des jeunes non scolarisés des Pays de la Loire : au total, ce troisième groupe représente 160 000 jeunes, dont près de 70 % (soit 106 700) occupent des fonctions d'employés ou de

professions intermédiaires. Les cadres et les professions indépendantes (agriculteurs, artisans, commerçants) sont également surreprésentés par rapport à leur poids dans la population.

Les plus âgés sont plus autonomes : 59 % des 25-29 ans sont autonomes contre 31 % des 20-24 ans. Ils ont une situation mieux établie : travail, autonomie en termes de logement, de vie de couple avec ou sans enfant.

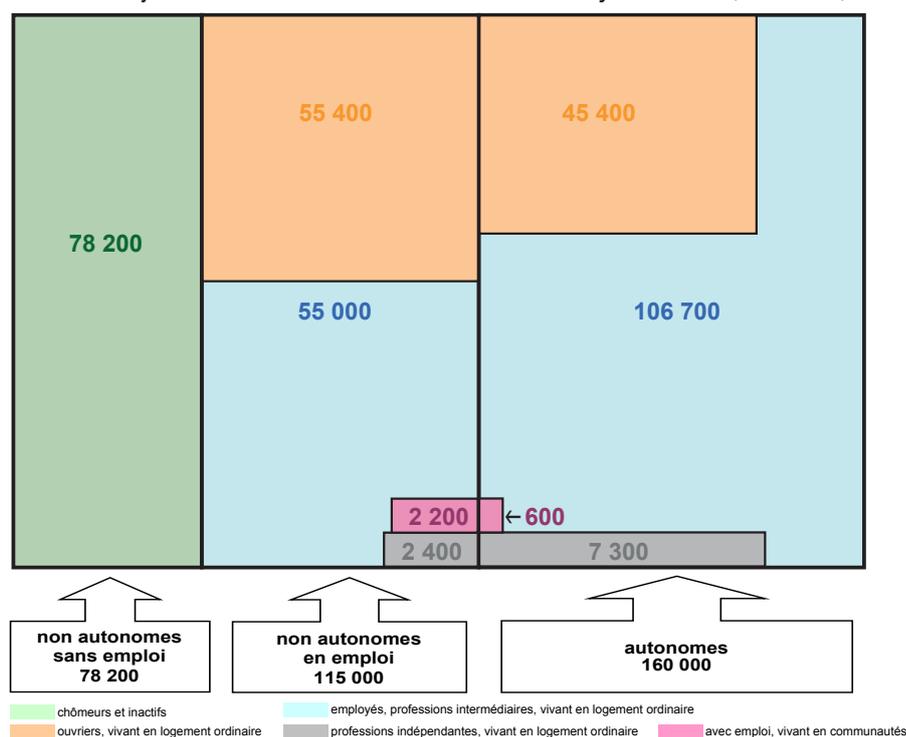
Parmi eux, les travailleurs indépendants affichent les indicateurs d'autonomie les plus favorables (70 % des jeunes artisans sont autonomes et 64 % des jeunes agriculteurs). Ils fondent d'ailleurs une famille plus tôt que la moyenne des jeunes.

Les jeunes résidant en milieu rural, manifestant sans doute une volonté d'indépendance plus forte, sont particulièrement bien représentés parmi les plus autonomes (51 % contre 45 % des jeunes en général).

Ces jeunes autonomes ont déjà acquis des conditions de vie solides qui s'affirment dans leur habitat : 38 % sont propriétaires, une proportion deux fois plus élevée que les jeunes n'ayant pas tous les critères d'autonomie retenus. La durabilité de leur autonomie passe par le maintien de leurs ressources.

### Près d'un jeune non scolarisé sur deux est autonome

Profil des jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés dans les Pays de la Loire (en nombre)



Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.



Le comité interministériel du 21 février 2013 a validé un plan d'action pluriannuel en matière de politique de jeunesse, transversal et partenarial, avec 13 chantiers et 51 mesures. Dans les Pays de la Loire, les préfets animent la déclinaison territoriale de ce plan, en associant les autres acteurs : collectivités territoriales, réseaux associatifs, représentants des jeunes. Sur la base de diagnostics, et cette étude y contribue, ce plan priorisera les mesures existantes ou à venir et accompagnera des expérimentations. La question des jeunes est aussi au cœur des priorités du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Pays de la Loire

## Pour en savoir plus :

### Publications régionales :

Seguin S. et al., **Étudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°110, septembre 2012.

Coutard G., **Les étudiants des Pays de la Loire quittent le « nid » plus tôt qu'ailleurs**, Insee Pays de la Loire, *Informations statistiques*, n°455, septembre 2012.

Malmartel A., **Itinéraires et caractéristiques des 15-29 ans**, Insee Pays de la Loire, *Études*, n°19, septembre 2003.

### Publications nationales :

Cahuc P., Carcillo S. et Zimmermann K., **L'emploi des jeunes peu qualifiés en France**, les notes du Conseil d'analyse économique, n° 4, avril 2013.

**Les chiffres-clés de la jeunesse**, Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, août 2012.

Minni C. et Pommier P., **Emploi et chômage des 15-29 ans en 2011**, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, *Dares Analyses*, n° 90, décembre 2012.

## Définitions

**Étudiant** : au sens du recensement de la population, un étudiant est une personne de 16 à 29 ans, inscrite dans un établissement d'enseignement et ayant obtenu le baccalauréat ou un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.

**Chômeur** : au sens du recensement de la population, un chômeur est une personne (de 15 ans ou plus) qui s'est déclarée chômeur (inscrite ou non à Pôle emploi) sauf si elle a, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et, d'autre part, une personne (âgée de 15 ans ou plus) qui ne s'est pas déclarée spontanément ni en emploi ni en chômage, mais qui a néanmoins déclaré rechercher un emploi.

**Inactif** : personne qui n'est ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

## Méthodologie

Le **recensement de la population** 2009 est la source d'information sur ces 641 500 jeunes âgés de 15 à 29 ans résidant dans les Pays de la Loire. La classification de ces jeunes a été réalisée en deux étapes. La première étape a permis de donner à la variable « inscription dans un établissement d'enseignement » un rôle discriminant permettant d'isoler deux sous-populations pour lesquelles les enjeux et les caractéristiques sont différents : les jeunes scolarisés et les jeunes non-scolarisés. Un ensemble de variables disponibles dans l'enquête annuelle de recensement a ensuite été retenu pour approcher leurs conditions de vie : le sexe, le niveau de diplôme, le mode de cohabitation, l'activité professionnelle, les conditions d'emploi. La deuxième étape a consisté à réaliser une analyse de données sur chacune des sous-populations identifiées, à l'aide d'échantillons d'individus représentatifs. Une analyse en composantes multiples, puis une classification ascendante hiérarchique sur deux échantillons de 30 000 individus, ont alors permis de distinguer huit classes homogènes de jeunes, trois pour les scolarisés, cinq pour les non-scolarisés. Les jeunes scolarisés étant par définition considérés comme non autonomes, l'analyse s'est plus particulièrement portée sur les non scolarisés.

Cette publication est issue d'un partenariat entre la DRJSCS et la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire.



web

### Direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire

105, rue des Français Libres - BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39  
Informations statistiques au 09 72 72 4000 pour le prix d'un appel local.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Jean-Paul FAUR  
RÉDACTEUR EN CHEF : Sylvain DUVERNE  
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :  
Clémence CULY, Dany HAUGMARD,  
Mathilde PAUL, Véronique REMONDINI  
BUREAU DE PRESSE : 02 40 41 75 89  
COORDINATION : Valérie DEROIN  
CHARTRE GRAPHIQUE : NYL Communication  
MISE EN PAGE / IMPRIMEUR :  
La Contemporaine

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2013  
ISSN 1633-6283  
© INSEE Pays de la Loire  
Novembre 2013